



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Avenir de la restauration ferroviaire

Question écrite n° 30866

Texte de la question

M. Sébastien Nadot attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports, sur l'organisation de la restauration ferroviaire en France et les conséquences de son externalisation sur les coûts de service et les conditions de travail. La restauration ferroviaire en France est depuis de nombreuses années entièrement sous-traitée, au moyen de contrats d'exploitation, par des entreprises privées, et cela autant pour les TGV et les Intercités qu'à travers ses filiales internationales, pour la partie Eurostar, Thalys et Lyria. La conséquence première de ces externalisations est d'abord un coût important pour la SNCF, qui doit payer ces entreprises pour chaque service prévu pour un train que celui-ci roule ou pas, mais également des droits sociaux amoindris avec un recours important à l'intérim. Ces externalisations représentent par ailleurs une perte de savoirs pour l'entreprise publique. Face au changement climatique le train apparaissant comme la meilleure alternative au tout voiture et à l'avion, une éventuelle intégration de la restauration ferroviaire au sein de la SNCF pourrait non seulement permettre de réduire les coûts liés à l'empilement des entreprises intermédiaires mais aussi de stabiliser l'emploi et de construire de vrais parcours professionnels et des passerelles entre les métiers de cheminot. Il lui demande s'il entend intervenir auprès de la SNCF pour faire évoluer l'organisation actuelle de la restauration ferroviaire.

Texte de la réponse

La prestation de restauration à bord des trains relève de la politique commerciale de la SNCF qui dispose en la matière, a fortiori dans le cadre de son nouveau statut de société publique, d'une autonomie de gestion. Il lui appartient ainsi de décider de la manière dont elle réalise cette prestation au regard des contraintes techniques, économiques et commerciales auxquelles elle est confrontée. Ainsi, SNCF Voyageurs a choisi de passer des appels d'offres pour sélectionner une société chargée d'assurer la restauration à bord des trains ce qui inclut la définition de l'offre et l'achat des produits ainsi que le service à bord.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Nadot](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - Écologie Démocratie Solidarité

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30866

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4553

Réponse publiée au JO le : [9 mars 2021](#), page 2139